

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de voirie et de circulation : Fermeture temporaire chemin des Drêts.
Entreprise « la Colas » ;
Réfection de la chaussée ; Mise en place d'une déviation. ARD2022-098**

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU la demande présentée par **l'entreprise « COLAS »** en date du 06 octobre 2022 pour le rabotage et le renouvellement de la chaussée, **secteur chemin des Drêts,**

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers et de mettre en place une déviation,

ARRETE

Article 1er : **L'entreprise COLAS**, ayant son siège social 280 Rue des Pré Catons - 74190 Passy, est autorisée à occuper le domaine public, pour le rabotage et le renouvellement de la chaussée chemin des Drêts.

Date prévue des travaux, le mercredi 09 novembre 2022. Durée 20 jours, jusqu'au vendredi 09 décembre 2022 inclus. Date de fin de travaux en jours calendaires pouvant être modifiée en fonction de la météo.

Article 2 : **le chemin des Drêts sera fermé. Une déviation est prévue.** Une signalétique sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise COLAS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 07 octobre 2022**

**Le Maire,
François Barbier.**

